

Une évaluation des politiques de transition écologique

20 octobre 2025



Dans un rapport publié en septembre 2025, la Cour des comptes évalue l'action publique en matière de transition écologique en France. Les évaluateurs constatent que malgré des résultats en progrès, la préoccupation écologique est passée au second plan au cours des derniers mois. Ils regrettent que la réduction programmée des dépenses publiques dommageables à l'environnement n'ait été que partiellement mise en œuvre. Ils citent, à titre d'exemple, l'abandon de la diminution progressive de l'avantage fiscal sur le gazole non routier (GNR), utilisé pour les travaux agricoles et forestiers. Les évaluateurs notent aussi une territorialisation parfois inadéquate des politiques de transition, à l'image de celles relatives à la haie, qui fixent des objectifs régionaux en fonction de la surface agricole utilisée (SAU), sans tenir compte du linéaire de haie existant.

Source : [Cour des comptes](#)